

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 27/09/2019

- PLAN D'ALIGNEMENT

M. le Maire informe que le Conseil Départemental du Cher a mené une réflexion sur les plans d'alignement sur les routes départementales. Il précise que le Code de la Voirie Routière définit en son article L 131-6 : "les plans d'alignement des routes départementales situées en agglomération sont soumis pour avis au Conseil Municipal en application du 1° de l'article L 121-28 du Code des Communes".

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal menée par la Communauté de Communes Berry-Loire-Vauvise, le Département souhaite s'associer à l'enquête publique afin d'abroger en partie et modifier les plans d'alignement conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Environnement.

Pour la Commune, 3 plans sont concernés :

- RD 7 (mur du Prieuré) en date du 21 août 1875 : à abroger en partie
- RD 52 (Les Saulets) en date du 21 avril 1888 : à abroger en partie
- et RD 920 (maisons face église) en date du 21 août 1875 : à abroger en partie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces abrogations partielles et la modification des plans d'alignement.

- INDEMNITE RECEVEUR

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer toutes prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum pour 2019,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au prorata de son temps d'exercice (240 jours) et sera attribuée à Mme Sandrine JONNARD, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

- CREATION DE POINTS D'ARRET DU BUS SCOLAIRE

M. le Maire informe qu'à la demande des services régionaux de transport, il convient de sécuriser les points d'arrêt des bus aux abords des écoles. Suite à deux réunions en présence des responsables de la Région, des Transports Rémi et du Syndicat de Transports Scolaire, il a été décidé de poser des panneaux "Arrêt Bus". Les panneaux seront fournis et posés en temps et en heure. Le Conseil Municipal approuve cette mesure.